



3, rue des Frères Lumière

34830 Jacou

RCS 444 606 750

Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance de MedinCell SA s'est réuni, le 3 juillet 2019 sur convocation de son Président en vue d'établir le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1. COMPOSITION ET TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU DIRECTOIRE

Composition du Conseil de surveillance

Le tableau ci-dessous présente la composition du Conseil de surveillance :

Prénom, Nom, Nationalité, Adresse professionnelle	Membre indépendant	Dates de première nomination et de renouvellement	Date d'expiration du mandat ⁽¹⁾	Membre d'un comité
Anh Nguyen Nationalité américaine 3 rue des Frères Lumière – 34830 Jacou, France	Non Président du Conseil de surveillance	Première nomination : cooptation par le Conseil de surveillance du 22/07/2014 Ratification par l'Assemblée générale du 09/09/2014 Renouvellement par l'Assemblée générale du 07/07/2016	Date de l'AGO qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019	Membre du Comité des Rémunérations
Sabri Markabi Nationalité américaine et française 3 rue des Frères Lumière – 34830 Jacou, France	Oui Vice-Président du Conseil de surveillance	Première nomination par l'Assemblée générale du 05/07/2017	Date de l'AGO qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020	Non
Philippe Guy Nationalité française Boston Consulting Group Inc., 10 Hudson Yards, New York NY 10013, USA	Oui	Première nomination par l'Assemblée générale du 16/11/2010 Renouvellements par les Assemblées générales du 28/06/2013 et du 07/07/2016	Date de l'AGO qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019	Président du Comité d'Audit
Virginie Lleu Nationalité française 15 avenue d'Eylau – 75116 Paris, France	Oui	Première nomination : cooptation par le Conseil de surveillance du 25/05/2016	Date de l'AGO qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019	Présidente du Comité des Rémunérations

		Nomination par l'Assemblée générale du 07/07/2016		
CM-CIC Innovation Représentant permanent : Karine Lignel Nationalité française 28 avenue de l'Opéra – 75002 Paris, France	Non	Première nomination : cooptation par le Conseil de surveillance du 06/11/2017 Ratification par l'Assemblée générale du 21/12/2017	Date de l'AGO qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019	Membre du Comité d'Audit

⁽¹⁾ Il est précisé que les statuts de la Société prévoient que les membres du Conseil de surveillance seront nommés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Renseignements personnels concernant les membres du Conseil de surveillance

Anh Nguyen

Président du Conseil de surveillance

Le Docteur Anh Nguyen, co-fondateur et président du Conseil de Surveillance de la Société, est un entrepreneur expérimenté dans le secteur des biotechnologies. Il a notamment été co-fondateur de Syntro (qui a réalisé son introduction au NASDAQ en 1987) et co-fondateur d'Invitrogen (introduction au NASDAQ en 1999) qui est devenue par la suite Life Technologies et a été acquis par ThermoFisher en 2013 pour 16 milliards de dollars. Anh Nguyen est biologiste moléculaire (Doctorat obtenu à l'Université de Californie à San Diego), et a également suivi le programme américain MIT Sloan MBA du Massachusetts Institute of Technology.

Sabri Markabi

Vice-Président du Conseil de surveillance

Spécialiste en neurosciences et diplômé en pharmacologie, le Docteur Sabri Markabi évolue depuis plus de vingt-cinq ans dans l'industrie du médicament à des postes d'envergure internationale. Il a notamment dirigé le département de neuroscience clinique et a supervisé le développement de l'unité d'ophtalmologie chez Novartis avant de prendre la tête de la R&D de l'entreprise pharmaceutique Alcon entre 2008 et 2015. Au cours de sa carrière, Sabri Markabi a participé ou présidé de nombreux organes de gouvernance d'entreprises privées ou cotées. Depuis 2015, il conseille de nombreuses entreprises, en matière d'investissement et de stratégie R&D notamment.

Philippe Guy

Membre du Conseil de surveillance

Au cours de ses 31 dernières années passées au sein du Boston Consulting Group, Philippe a conseillé plusieurs sociétés internationales dans les secteurs de la pharmacie, des biotechnologies et des dispositifs médicaux dans de nombreux domaines tels que la stratégie Corporate et des unités commerciales, la recherche et le développement, la commercialisation et la fabrication ainsi que la transformation à grande échelle et l'intégration post-fusion/acquisition. Auparavant, Philippe Guy a été responsable mondial de la pratique santé du BCG de 1997 à 2006. En tant que membre du Comité

Exécutif du BCG, il a été responsable de l'ensemble des pratiques du BCG de 2003 à 2006. Philippe Guy est diplômé de HEC (Hautes Etudes Commerciales).

Virginie Lleu

Membre du Conseil de surveillance

Fondatrice et Directrice générale de L3S, l'un des principaux cabinets de recherche en sciences de la vie en Europe, Virginie Lleu a occupé divers postes de recrutement dans le secteur de la santé avant de créer en 2003 son premier cabinet de recrutement spécialisé dans la santé, qui a été vendu à Whitehead Mann cinq ans plus tard. Virginie Lleu est également membre de deux Conseils d'Administration: La Fondation Fondamentale (fondation de coopération scientifique dédiée à la lutte contre les troubles psychiatriques majeurs) et LNC (start-up spécialisée dans le traitement des maladies métaboliques chroniques, notamment le pré-diabète et l'obésité). Elle a une formation en psychologie clinique (diplôme d'études supérieures) et a débuté sa carrière comme neuropsychologue dans des hôpitaux universitaires de premier plan à Paris.

Karine Lignel

Représentant permanent du CM-CIC Innovation - Membre du Conseil de surveillance

Karine Lignel est Directrice générale de CM-CIC Innovation, qui possède un portefeuille actif de 38 entreprises. Son domaine d'expertise est celui des entreprises technologiques à forte croissance. Spécialisée dans les sciences de la vie, elle a été amenée à sélectionner puis investir dans plus d'une quinzaine d'entreprises. Elle a occupé de nombreux postes dans plus d'une vingtaine de conseils d'administration et conseils de surveillance et a participé à la gestion de plus de quarante entreprises, en les accompagnant dans leurs plans stratégiques. Elle a été fortement impliquée dans plusieurs tours de refinancement et a joué un rôle clé dans trois opérations de rachats industriels ainsi que dans deux introductions en bourse qui ont été couronnées de succès. Karine Lignel est ingénieure diplômée de l'ENSIA (agroalimentaire), et titulaire d'un Master en gestion des entreprises agroalimentaires de l'IGIA-ESSEC.

Composition du Directoire

Le tableau ci-dessous présente la composition du Directoire :

Prénom, Nom, Nationalité, Adresse professionnelle	Dates de première nomination et de renouvellement	Date d'expiration du mandat ⁽¹⁾	Mandat
Christophe Douat Nationalité française 3 rue des Frères Lumière - 34830 Jacou, France	Première nomination par le Conseil de surveillance du 22/07/2014 Renouvellement par le Conseil de surveillance du 12/02/2018	02/01/2023	Président du Directoire - Membre du Directoire
Nicolas Heuzé Nationalité française 3 rue des Frères Lumière - 34830 Jacou, France	Première nomination par le Conseil de surveillance du 22/07/2014 Renouvellement par le Conseil de surveillance du 12/02/2018	02/01/2023	Membre du Directoire

Jaime Arango Nationalité française 3 rue des Frères Lumière – 34830 Jacou, France	Première nomination par le Conseil de surveillance du 22/07/2017 Renouvellement par le Conseil de surveillance du 12/02/2018	02/01/2023	Membre du Directoire
Joël Richard Nationalité française 3 rue des Frères Lumière – 34830 Jacou, France	Première nomination : cooptation par le Conseil de surveillance du 25/02/2019	02/01/2023	Membre du Directoire

⁽¹⁾ Il est précisé que les statuts de la Société prévoient que les membres du Directoire seront nommés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Renseignements personnels concernant les membres du Directoire

Christophe Douat

Président du Directoire

Christophe Douat, président du Directoire de la Société, a rejoint MedinCell en 2009. Ancien du Boston Consulting Group, il était auparavant directeur de participations chez Matignon Investissement et Gestion, dans des fonds français de capital risque spécialisés dans le secteur de la santé. Il a également été lead investor de Nanobiotix et siège au Conseil de surveillance de Nanobiotix, société pionnière et leader en nanomédecine (cotée sur Euronext : NANO), en tant qu'administrateur indépendant. Christophe a travaillé pendant 15 ans en Amérique du Nord où il a été notamment entrepreneur. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École des Mines de Paris, d'un MS de l'Université du Minnesota et d'un MBA de l'Université de Calgary.

Nicolas Heuzé

Membre du Directoire

Nicolas Heuzé, Directeur Corporate Finance et Développement Corporate de la Société, a rejoint MedinCell en 2013. En tant que Directeur général de Bionersis (leader dans l'extraction et le nettoyage des gaz d'enfouissement dans les pays en voie de développement), investisseur chez Galileo, un fonds de private equity ou lors de ses précédentes expériences, il a dirigé plusieurs opérations de financement dont des introductions en bourse, des financements privés, des opérations de fusions-acquisitions et des fusions inversées à un niveau mondial. Il a également acquis une solide expertise dans l'établissement de partenariats stratégiques et novateurs avec tous types d'organisations, y compris les grandes sociétés, afin d'accélérer leur développement et créer une croissance durable. Nicolas Heuzé est titulaire d'une maîtrise de Sciences de Gestion de l'Université Paris XII.

Jaime Arango

Membre du Directoire

Jaime Arango, Directeur Administratif et Financier de la Société, a rejoint MedinCell en 2017. Il dispose d'une solide expérience dans la gestion d'équipes financières au niveau international et d'une expertise reconnue dans le développement et l'optimisation de modèles économiques et opérationnels rentables et durables. Il a débuté sa carrière en tant qu'analyste financier chez Biogen. Puis, au sein de Merck & Co, il a occupé différentes fonctions de niveau de responsabilité croissant en finance, au niveau des filiales, puis en tant que directeur financier régional et également directeur au niveau mondial de l'équipe Finance Transformation de Merck. Il a ensuite été VP Finance de la Division Professionnelle de Revlon. Jaime Arango est diplômé en tant qu'ingénieur de l'Université de Los Andes en Colombie et est titulaire d'un MBA de HEC Paris.

Joël Richard

Membre du Directoire

L'arrivée de Joël Richard en septembre 2018 à la tête des opérations techniques et pharmaceutiques s'inscrivait dans le cadre du plan de renforcement des compétences nécessaire à l'élargissement du portefeuille de produits de MedinCell, comme annoncé à l'occasion de l'introduction en bourse.

Joël Richard supervise ainsi l'ensemble des activités de *recherche de formulation, de développement préclinique et clinique* ainsi que de la *stratégie réglementaire CMC* (Chemistry Manufacturing Control) propres à chaque produit du portefeuille de MedinCell.

Agrégé en Sciences Physiques de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, Joël Richard, 57 ans, a travaillé au cours de sa carrière pour plusieurs sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques (Ipsen, Merck Serono et Ethypharm) et a fondé avec le Pr Jean-Pierre Benoit, la société Mainelab, spécialisée dans le développement de procédés sans solvant pour les systèmes de distribution de protéines. Chez Ipsen, Joël Richard a notamment supervisé les activités de développement pharmaceutique et de production des lots cliniques des Peptides et Petites Molécules, du développement préclinique jusqu'aux essais cliniques de phase 3. Il met ainsi au service de MedinCell 30 ans d'expérience dans la R&D en chimie et biopharmacie.

Durant sa carrière, Joël Richard a aussi publié de nombreux articles scientifiques dans des revues à comité de lecture, 8 chapitres de livre et 2 éditoriaux dans différents domaines : colloïdes et interfaces, systèmes d'administration de médicaments, fluides supercritiques, formulations de protéines, nanoparticules... Ses travaux ont permis de déposer 55 brevets, notamment dans le domaine de la délivrance de médicaments, des procédés de formulation et des polymères.

Déclarations relatives aux membres du Conseil de surveillance et du Directoire

A la connaissance de la Société, il n'existe, aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance et/ou du Directoire de la Société.

A la connaissance de la Société, aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incriminations et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris par des organismes professionnels désignés) ;

- n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

La Société comprend trois membres du Conseil de surveillance indépendants – Madame Virginie Lleu, Monsieur Philippe Guy et Monsieur Sabri Markabi – au regard des critères du Code Middenext auquel elle se réfère, soit :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Conflits d'intérêts

A la date du présent rapport, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des personnes membres du Conseil de surveillance et du Directoire.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance prévoit une procédure d'information et de prévention des conflits d'intérêts existants ou potentiels. Ainsi chaque membre du Conseil de surveillance ou du Directoire devra (i) informer le Conseil de surveillance, dès qu'il en aura connaissance, de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, et devra s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante et, (ii) présenter sa démission en cas de conflit d'intérêts permanent. Sous réserve de l'évolution des dispositions légales et réglementaires, le Conseil de surveillance procédera, au moins une fois par an, à la revue des conflits d'intérêts connus.

Par ailleurs, un pacte d'actionnaires entre les actionnaires de la Société et la Société a été conclu le 13 juillet 2018 (le "Pacte"). A la date du présent rapport, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, en dehors des instruments dilutifs, d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres partenaires aux termes desquels l'un des membres du Conseil de surveillance ou du Directoire de la Société a été nommé en cette qualité.

A la date du présent rapport sous réserve de (i) certains engagements de conservation (*Lock-up*) qui ont été conclus avec des établissements bancaires en charge du placement dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris ainsi que (ii) des stipulations du Pacte, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés.

Comités

La Société a mis en place les comités spécialisés suivants au sein de son Conseil de surveillance : un Comité d'audit et un Comité des rémunérations.

Comité d'audit

Composition

Le Comité d'audit est composé d'au moins deux (2) membres. Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil de surveillance parmi les membres du Conseil de surveillance. Ils sont nommés pour une durée déterminée fixée par le Conseil de surveillance, qui ne peut excéder la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance, et peuvent être révoqués à tout moment et sans motif par le Conseil de surveillance. Leurs mandats au sein du Comité d'audit sont renouvelables sans limitation.

En cas de décès ou de démission d'un membre en cours de mandat, pour quelque raison que ce soit, le Conseil de surveillance peut procéder au remplacement de ce membre pour la durée du mandat de membre du Conseil de surveillance du nouveau membre désigné.

Le Président du Comité d'audit est nommé par le Conseil de surveillance parmi les membres indépendants du conseil.

Le Comité d'audit peut inviter toute personne, interne ou externe à la Société, à participer à ses réunions et participer à ses travaux.

Les membres du Comité d'audit doivent avoir une compétence en matière financière et/ou comptable.

Les dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil de surveillance concernant les obligations de discrétion, de réserve, de secret professionnel ainsi que celles relatives aux conflits d'intérêts sont applicables aux membres du Comité d'audit.

A la date du présent rapport, les membres du Comité d'audit sont :

- Philippe Guy, membre indépendant du Conseil de surveillance, en tant que Président du Comité d'audit, désigné lors du Conseil de surveillance du 25 juillet 2018 ; et
- Madame Karine Lignel, représentante permanente du CM-CIC Innovation, en tant que membre du Comité d'audit, désignée lors du Conseil de surveillance du 25 juillet 2018.

Rôle

Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières et a pour mission de formuler des recommandations au Conseil de surveillance dans ses missions de contrôle et de vérification de la gestion de la Société telles que prévues par la loi et les statuts de la Société.

Sans préjudice des compétences du Conseil de surveillance, le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et formuler, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit est chargé de formuler des recommandations sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale et/ou lors du renouvellement de leur mandat et d'approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

La mission du Comité d'audit est moins d'entrer dans le détail des comptes que d'assurer le suivi des

processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives.

Dans ce cadre, le Comité d'audit pourra examiner les états financiers annuels, semestriels et, le cas échéant, trimestriels de la Société tels qu'ils seront présentés au Conseil de surveillance, entendre les commissaires aux comptes, le Directeur Financier, et recevoir communication de ses travaux d'analyses et de ses conclusions.

Dans le cadre de leur mission, les membres du Comité disposent des mêmes droits d'information que ceux des membres du Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit peut recourir à des experts extérieurs, aux frais de la Société, après information du Président du Conseil de surveillance, et à charge d'en rendre compte au Conseil de surveillance.

Fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit quand le Président du Comité d'audit ou du Conseil de surveillance le juge utile et au moins deux fois par an, en particulier avant les publications des comptes sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit est convoqué par tout moyen dans un délai raisonnable avant la réunion, par le Président du Comité d'audit ou du Conseil de surveillance, ou toute personne à laquelle l'un d'entre eux aura délégué les pouvoirs nécessaires à la convocation.

Le Comité d'audit se réunit au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation. Il peut également se réunir par visioconférence ou par tous moyens de télécommunications tels que précisés à l'article 3.d) du règlement intérieur du Conseil de surveillance.

Les réunions sont présidées par le Président du Comité d'audit ou, s'il est absent, par un autre membre désigné par le Comité d'audit pour présider la séance.

La présence d'au moins deux tiers des membres du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un membre du Comité d'audit peut se faire représenter par un autre membre du Comité d'audit.

Les recommandations du Comité d'audit sont adoptées à la majorité simple ; en cas de partage de voix, celle du Président du Comité d'audit est prépondérante.

A l'issue de chaque réunion, lorsque les membres l'estiment nécessaire, il peut être établi un procès-verbal de la réunion. Celui-ci est signé par le Président de séance et au moins un membre du Comité d'audit.

Le Président du Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil de surveillance des travaux du Comité d'audit et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Président du Comité d'audit fait en sorte que les comptes rendus d'activités du Comité d'audit au Conseil de surveillance permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Si au cours de ses travaux, le Comité d'audit détecte un risque significatif qui ne lui paraît pas être traité de façon adéquate, le Président du Comité d'Audit en alerte sans délai le Président du Conseil de surveillance.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni chaque trimestre avec un taux de participation de 100% pour notamment analyser les résultats de la société, valider les processus de clôture et de revue budgétaire.

Comité des rémunérations

Composition

Le Comité des rémunérations est composé d'au moins deux (2) membres. Les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil de surveillance parmi les membres du Conseil de surveillance.

Ils sont nommés pour une durée déterminée, qui ne peut excéder, le cas échéant, la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance, et peuvent être révoqués à tout moment et sans motif par le Conseil de surveillance. Les mandats au sein du Comité des rémunérations sont renouvelables sans limitation. Les dirigeants mandataires sociaux peuvent également être désignés mais chaque dirigeant mandataire social ne pourra pas prendre part aux délibérations le concernant.

Le Président du Comité des rémunérations est nommé par le Conseil de surveillance, dans la mesure du possible parmi les membres indépendants du Conseil.

Le Comité des rémunérations peut inviter toute personne, interne ou externe à la Société, à participer à ses réunions et participer à ses travaux.

Les membres du Comité des rémunérations ne perçoivent aucune rémunération autre que, le cas échéant, leurs jetons de présence. Leurs fonctions au sein du Comité des rémunérations peuvent être prises en compte afin de déterminer la répartition desdits jetons de présence.

Les dispositions prévues par le règlement intérieur du Conseil de surveillance concernant les obligations de discrétion, de réserve, de secret professionnel ainsi que celles relatives aux conflits d'intérêts sont applicables aux membres du Comité des rémunérations.

A la date du présent rapport, les membres du Comité des rémunérations sont :

- Madame Virginie Lléu, membre indépendante du Conseil de surveillance, en tant que Présidente du Comité des rémunérations, désignée lors du Conseil de surveillance du 25 juillet 2018 ;
- Monsieur Anh Nguyen, Président du Conseil de surveillance, en tant que membre du Comité des rémunérations, désigné lors du Conseil de surveillance du 25 juillet 2018.

Rôle

Le Comité des rémunérations a pour mission de formuler des recommandations au Conseil de surveillance en matière de nomination et de rémunération des mandataires sociaux et des directeurs opérationnels et fonctionnels ainsi qu'en matière de nominations et de politique de rémunération et d'intéressement interne, et plus particulièrement :

- formuler, auprès du Conseil de surveillance, des recommandations et propositions concernant la nomination, la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants et des mandataires sociaux de la Société, les attributions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise,

- d'actions gratuites, de bons de souscription d'actions, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au profit des salariés, dirigeants, consultants ou autre collaborateur de la Société et, le cas échéant, de ses filiales, conformément aux dispositions légales ;
- procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et en contrôler l'application ;
 - proposer une politique générale d'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, d'actions gratuites ou de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
 - examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil de surveillance, notamment en fonction de leur participation au sein des Comités de la Société ;
 - donner son avis au Conseil de surveillance sur la rémunération des principaux cadres dirigeants.

Dans le cadre de leur mission, les membres du Comité disposent des mêmes droits d'information que ceux des membres du Conseil de surveillance.

Fonctionnement

Le Comité des rémunérations se réunit quand le Président du Comité des rémunérations ou du Conseil de surveillance le juge utile et au moins deux fois par an.

Le Comité des rémunérations est convoqué par tout moyen dans un délai raisonnable avant la réunion, par le Président du Comité des rémunérations ou du Conseil de surveillance, ou toute personne à laquelle l'un d'entre eux aura délégué les pouvoirs nécessaires à la convocation.

Le Comité des rémunérations se réunit au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans la convocation. Il peut également se réunir par visioconférence ou par tous moyens de télécommunications.

Les réunions sont présidées par le Président du Comité des rémunérations ou, s'il est absent, par un autre membre désigné par le Comité des rémunérations pour présider la séance.

Un membre du Comité des rémunérations peut se faire représenter par un autre membre du Comité des rémunérations.

Les recommandations du Comité des rémunérations sont adoptées à la majorité simple ; en cas de partage de voix, celle du Président du Comité des rémunérations est prépondérante.

Le Président du Comité des rémunérations rend compte régulièrement au Conseil de surveillance des travaux du Comité des rémunérations et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Président du Comité des rémunérations fait en sorte que les comptes rendus d'activités du Comité des rémunérations au Conseil de surveillance permettent à celui-ci d'être pleinement informé, facilitant ainsi ses délibérations.

Le Comité des rémunérations examine le projet de rapport de la Société en matière de rémunération des dirigeants.

Censeurs

A la date du présent rapport, le Conseil de surveillance de la Société est doté de deux censeurs:

- Madame Rachel Almeras, nommée le 12 février 2018 pour une durée de deux exercices ; et
- Monsieur Franck Sturtz, nommé le 8 juin 2018 pour une durée de deux exercices.

Aux termes des statuts de la Société, l'Assemblée générale ou le Conseil de surveillance peuvent nommer un ou plusieurs censeurs aux fins d'assister le Conseil de surveillance.

Le nombre de censeurs ne peut excéder 6 et ceux-ci sont choisis librement à raison de leur compétence.

Les censeurs ne peuvent en aucun cas être choisis parmi les membres du Directoire en fonction.

Les censeurs participent aux séances du Conseil de surveillance et prennent part aux délibérations avec une voix simplement consultative, non délibérative.

Eventuelles limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

Le Directoire assure collégalement la direction de la Société.

2. DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016 par MiddleNext comme code de référence auquel elle entend se référer.

La Société a pour objectif de se conformer à l'ensemble des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites. Ces dispositifs doivent cependant être adaptés à la taille et aux moyens de la Société.

Recommandation du Code Middenext	Adoptée	Sera adoptée	Ne sera pas adoptée
Le pouvoir de surveillance			
R1 Déontologie des membres du Conseil	X	--	--
R2 Conflits d'intérêts	X	--	--
R3 Composition du Conseil - Présence de membres indépendants	X	--	--
R4 Information des membres du Conseil	X	--	--
R5 Organisation des réunions du Conseil et des Comités	X	--	--
R6 Mise en place des Comités	X	--	--

Recommandation du Code Middledext	Adoptée	Sera adoptée	Ne sera pas adoptée
R7 Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X	--	--
R8 Choix de chaque administrateur	X	--	--
R9 Durée des mandats des membres du Conseil	X	--	--
R10 Rémunération de l'administrateur	--	X	--
R11 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	X	--	--
R12 Relation avec les « actionnaires »	X	--	--
Le pouvoir exécutif			
R13 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	--	--
R14 Préparation de la succession des dirigeants	--	X	--
R15 Cumul contrat de travail et mandat social	X	--	--
R16 Indemnités de départ	--	X	--
R17 Régimes de retraite supplémentaires	--	X	--
R18 Stock-options et attributions gratuite d'actions	X	--	--
R19 Revue des points de vigilance	X	--	--

(1) La Société envisage de mettre en place de rémunération fixe (jetons de présence), variable ou autre pour les membres du Conseil de surveillance, et/ou sous forme de bons de souscription d'actions dont le prix de souscription sera fixé par un expert indépendant pour toute émission qui serait décidée postérieurement à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance fixe les principes qui guident sa composition. Le Conseil de surveillance doit compter en son sein, au moins deux membres indépendants au sens du Code Middledext. A la date du présent rapport, le Conseil de surveillance compte cinq membres.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance, ainsi que les Comités spécialisés qu'il décrit, complète les dispositions législatives et réglementaires, dans le respect du Code de commerce et du Code de gouvernement d'entreprise Middledext.

A la date du présent rapport, le Conseil de surveillance comprend 2 femmes, correspondant à 40% des membres du Conseil de surveillance.

3. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions des articles L.225-68 et L.225-37-4 du Code du Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

Membres du Directoire

Prénom, Nom,	Principaux mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport	Principaux mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années
Christophe Douat	<ul style="list-style-type: none"> - Président du Directoire de MedinCell S.A. - Membre du Conseil de surveillance de Nanobiotix - Administrateur de CM Biomaterials B.V. 	<ul style="list-style-type: none"> - Néant.
Nicolas Heuzé	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de MedinCell S.A. - Administrateur de Le Treho SA - Administrateur d'Irus SA - Administrateur de CM Biomaterials B.V. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Adélie Avenir EURL
Jaime Arango	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de MedinCell S.A. 	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-Président Finance Professional Brands de Revlon Inc. - Directeur Financier régional de Merck & Co.
Joël Richard	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du Directoire de MedinCell S.A. - Membre du Conseil Scientifique et Médical de GlioCure SAS 	<ul style="list-style-type: none"> - Senior Vice-Président développement pharma IPSEN France - General Manager OctreoPharm GmbH (Allemagne) - Directeur site développement pharma IPSEN Dreux.

Membres du Conseil de Surveillance

Prénom, Nom,	Principaux mandats et fonctions exercés à la date du présent rapport	Principaux mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années
Anh Nguyen	- Président du Conseil de surveillance de MedinCell S.A.	Président du Conseil de surveillance d'Emosis
Sabri Markabi	- Membre du Conseil de surveillance de MedinCell S.A. - <i>Managing member</i> de Health R&D, LLC	Néant
Philippe Guy	- Membre du Conseil de surveillance de MedinCell S.A. - Membre du Conseil d'administration de Moleac Pty Ltd (Singapour) - Membre du Conseil de Surveillance de Biolog-Id (France)	Néant
Virginie Lleu	- Membre du Conseil de surveillance de MedinCell S.A. - Fondatrice et Directrice Générale de L3S Partnership - Membre du Conseil d'administration de LNC - Membre du Conseil d'administration de Fondation Fondamentale	Néant
CM-CIC Innovation Représentant permanent : Karine Lignel	- Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Conseil de surveillance de MedinCell S.A.	- Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur de Polyplus

	<ul style="list-style-type: none"> - Présidente de CM-CIC Innovation - Directeur Exécutif de CM-CIC Investissement - Présidente du Conseil d'administration de SFAP - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur d'Oncodesign - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Comité Stratégique d'Antidot - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur de Gecko Biomedical - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur de Global Bioenergies - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Conseil de surveillance de Coldway - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Comité Stratégique de Forcity - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Comité Stratégique d'Endodiag 	<ul style="list-style-type: none"> - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur d'Ariana - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Conseil Stratégique d'Endocontrol - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur d'Eyebrain - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant qu'administrateur d'Immunid - Représentant permanent de la société CM-CIC Innovation en tant que membre du Conseil de surveillance de Nanobiotix
--	---	--

4. SITUATION DES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance rappelle que les mandats de M. Anh Nguyen, M. Philippe Guy, Mme. Virginie Lleu et de CM- CIC Innovation SAS représentée par Mme. Karine Lignel prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2019.

5. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIV. DU CODE DE COMMERCE

Conventions conclues sur la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

Avec Monsieur Jaime Arango

- Le Conseil de Surveillance du 25 juillet 2018 a modifié la rémunération de Monsieur Jaime Arango la faisant passer de 120 000 Euros brute par an, à 123 .800 euros brute par an, à compter du 1^{er} aout 2018.

Personne concernée :

- Monsieur Jaime Arango, membre du Directoire

Avec L3S

- Le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2017 a donné son autorisation au contrat conclu entre MedinCell et L3S dont Virginie Lleu est dirigeante concernant le recrutement d'un responsable formulation-CMC.
- Le Conseil de Surveillance du 15 février 2019 a donné son autorisation au contrat conclu entre MedinCell et L3S dont Virginie Lleu est dirigeante concernant le recrutement d'un responsable Affaires règlementaire.

Sur l'exercice, la société L3S a poursuivi son activité dans le cadre de deux nouveaux recrutements aux mêmes conditions de rémunérations. Cette nouvelle convention n'a pas fait l'objet d'autorisation préalable du Conseil de Surveillance et sera proposé à la ratification lors de l'Assemblée Générale du 5 septembre 2019.

Le montant des honoraires sur l'exercice s'élève à 85 K€ sur l'exercice.

Personne concernée :

- Virginie Lleu, membre du Conseil de Surveillance

Conventions conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis en la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

Avec Health RD

- Le Conseil de Surveillance du 6 novembre 2017 a donné son autorisation au contrat conclu entre MedinCell et Health RD dont Olivier Sabri Markabi est dirigeant concernant des honoraires de consulting.
Le montant des honoraires sur l'exercice s'élève à 30K€ sur l'exercice.

Personne concernée :

- Olivier Sabri Markabi , Vice-Président du Conseil de Surveillance

Avec Monsieur Anh Nguyen

Le Conseil de Surveillance a pris la décision en date du 30 décembre 2014 de fixer le salaire Monsieur Anh Nguyen, Responsable technique à partir du 1^{er} janvier 2015, au niveau du SMIC.

Personne concernée :

- Monsieur Anh Nguyen, Président du Conseil de Surveillance

Avec Monsieur Christophe Douat

Le Conseil de Surveillance en date du 25 mai 2016 et du 23 février 2017

- a décidé que Monsieur Christophe Douat percevra, une rémunération fixe annuelle brute de 105 K€ payable mensuellement ainsi qu'une rémunération variable brute calculée *pro rata temporis* à compter du 1^{er} aout 2014 correspondant à celle mise en place pour l'ensemble des salariés de la Société. Il pourra aussi obtenir le remboursement sur justifications de ses frais de représentation et de déplacement. Il bénéficiera d'un dispositif assurance perte d'emploi.
- En cas de révocation sans juste motif de son mandat de Président du Directoire, il percevra 12 mois de la rémunération brute perçue au cours des 12 mois précédant la révocation.
- Le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2017 a modifié la rémunération de Monsieur Christophe Douat, la faisant passer à 153 .800 Euros brute par an, rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2017.
- Le Conseil de Surveillance du 8 juin 2018 a modifié la rémunération de Monsieur Christophe Douat, la faisant passer de 153 .800 Euros brute par an à 200 000 Euros, rétroactivement à compter du 1^{er} juin 2018.

Personne concernée :

- Monsieur Christophe Douat, Président du Directoire.

Avec Monsieur Nicolas Heuzé

- Le Conseil de Surveillance du 27 juillet 2017 a modifié la rémunération de Monsieur Nicolas Heuzé, la faisant passer de 120 000 Euros brute par an, à 123 800 euros brute par an, rétroactivement au 1^{er} juillet 2017.

Personne concernée :

- Monsieur Nicolas Heuzé, membre du Directoire

6. CONVENTIONS AVEC LES FILLIALES

Avec Medincell Corporation

- Medincell a concédé à sa filiale Medincell Corporation lors de l'exercice clos au 31 mars 2015, un abandon de créance à titre commercial de 758 000 euros avec clause de retour à meilleure fortune.
- Medincell a concédé à sa filiale Medincell Corporation lors de l'exercice clos au 31 mars 2017, un abandon de créance à titre commercial avec clause de retour à meilleure fortune. Cet abandon de créance se décompose comme suit : une créance de 1 280 596 dollars US, 106 851 dollars US d'intérêts liés et d'un compte courant d'un montant de 494 704 euros.

MedinCell Corporation a été dissoute en janvier 2019.

Personne concernée :

- Monsieur Anh Nguyen, Président du Conseil de Surveillance de Medincell et Président de Medincell Corporation.

7. TABLEAU DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Date	Type de délégation	Montant nominal et nombre d'actions maximum	Durée de validité	Dates et modalités d'utilisation
AGM 28 juin 2018	5^e résolution : Autorisation au Directoire en vue de mettre en place un programme de rachat d'actions.	Dans la limite de 10% du capital social	18 mois	
	7^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> par voie d'offre au public	100.000 € (10.000.000 d'actions)	26 mois	4 137 931€ le 8 octobre 2018
	8^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>	60.000 € (6.000.000 actions)	26 mois	
	9^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital en une ou plusieurs fois, dans la limite de 20% du capital social par an, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> par voie d'offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé)	Dans la limite de 20% du capital social par an	26 mois	
	11^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	60.000 € (6.000.000 actions)	26 mois	

	12^e résolution : Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social en rémunération d'apports en nature, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u>	Dans la limite de 10% du capital social	26 mois	
	13^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières emportant augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u>	60.000 € (6.000.000 actions)	26 mois	
	16^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital <u>avec ou sans droit préférentiel de souscription</u>	Dans la limite de 15% de l'émission initiale (notamment en vue d'octroyer une option de surallocation)	26 mois	194 946 actions au prix de 7,24 € par action le 5 novembre 2018
	17^e résolution : Autorisation au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription et /ou d'achat d'actions (les « Options ») <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes sous condition suspensive de l'introduction en bourse	Dans la limite de 7% du capital social	38 mois	
	18^e résolution : Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions ordinaires (les « Bons ») <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> au profit d'une catégorie de personnes sous condition suspensive de l'Introduction en Bourse	Dans la limite de 7% du capital social	18 mois	

	<p>19^e résolution : Autorisation au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions (les « AGA ») existantes ou à émettre <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription</u> des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes sous condition suspensive de l'introduction en bourse</p>	<p>Dans la limite de 7% du capital social</p>	<p>38 mois</p>	
--	---	---	----------------	--

Note 1 : La délégation de compétence relative à l'émission d'actions ou de VMP donnant accès au capital profit des fonds d'investissement prévue par la 1^{ère} résolution de l'AGM du 21 décembre 2017 a fait l'objet d'une utilisation par le Directoire le 3 avril 2018 avant son expiration le 21 décembre 2018. Le rapport complémentaire relatif à cette utilisation de la délégation sera présenté à l'assemblée générale de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Note 2 : Les délégations de compétence prévues par les 17^e et 18^e résolutions de l'AGM du 28 juin 2018 remplacent et annulent, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, les délégations accordées au Directoire par l'AGE du 5 juillet 2017 au titre de ses 3^e et 4^e résolutions, portant respectivement sur des émissions de bons de souscription d'actions et d'options de souscription ou d'achat d'actions. Il est également précisé que la 2^e résolution de l'AGE du 5 juillet 2017, portant sur la délégation de compétence accordée au Directoire dans le cadre de l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, est également devenue caduque au 9 janvier 2018, date du 15^e anniversaire de l'immatriculation de la société.

Note 3 : Aux termes de la 14^e résolution de l'AGM du 28 juin 2018, la limite globale du montant des augmentations de capital autorisées, en cas en cas d'usage par le Directoire des délégations de compétence prévues par les 7^e à 9^e et 11^e à 13^e résolutions de l'AGM du 28 juin 2018 est fixée à 150.000 euros de nominal.

Note 4 : Aux termes de la 14^e résolution de l'AGM du 28 juin 2018, la limite globale du montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis immédiatement ou à terme en vertu des délégations de compétence prévues par les 7^e à 9^e et 11^e à 13^e résolutions de l'AGM du 28 juin 2018 est fixée à 150.000.000 euros.

Note 5 : Aux termes de la 20^e résolution de l'AGM du 28 juin 2018, la somme des actions susceptibles d'être émises ou attribuées en vertu des 17^e, 18^e et 19^e résolutions de l'AGM du 28 juin 2018 ne pourra pas excéder 7 % du capital social sur une base non diluée constaté à la date de la décision d'attribution ou d'émission, étant précisé que s'ajoutera à ces plafonds le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès à des actions.

8. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Tableau n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Euros	31/03/2019	31/03/2018
Christophe Douat - Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le détail au tableau n°2)	244 108 €	174 853 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	244 108 €	174 853 €
Euros	31/03/2019	31/03/2018
Nicolas Heuzé - Membre du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le détail au tableau n°2)	160 026 €	133 560 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	160 026 €	133 560 €
Euros	31/03/2019	31/03/2018
Jaime Arango - Membre du Directoire (à compter du 6 novembre 2017)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le détail au tableau n°2)	162 559 €	81 869 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0 €	15 402 €
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	162 559 €	97 271 €
Euros	31/03/2019	31/03/2018
Joël Richard - Membre du Directoire (à compter du 15 février 2019)		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir le détail au tableau n°2)	153 206 €	NA
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	0 €	NA
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	0 €	NA
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	NA	NA
TOTAL	153 206 €	NA

Tableau n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux membres du Directoire au titre des exercices clos les 31 mars 2018 et 2019 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices. Ces rémunérations sont présentées sur une base brute avant impôts.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Euros	31/03/2019		31/03/2018	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Christophe Douat				
Président du Directoire				
Rémunération fixe (1)	192 300 €	192 300 €	149 100 €	149 100 €
Rémunération variable annuelle (2) (3)	35 835 €	16 429 €	12 556 €	12 556 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	1 000 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (4)	14 973 €	14 973 €	13 197 €	13 197 €
TOTAL	244 108 €	174 853 €	174 853 €	174 853 €
Nicolas Heuzé				
Membre du Directoire				
Rémunération fixe (5)	123 800 €	123 800 €	122 850 €	122 850 €
Rémunération variable annuelle (6)	25 226 €	13 099 €	10 710 €	10 710 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	11 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	160 026 €	146 899 €	133 560 €	133 560 €
Jaime Arango				
Membre du Directoire (à compter du 6 novembre 2017)				
Rémunération fixe (7)	122 533 €	122 533 €	77 692 €	77 692 €
Rémunération variable annuelle (8)	29 026 €	16 899 €	4 177 €	4 177 €
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	11 000 €	10 000 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	162 559 €	149 432 €	81 869 €	81 869 €

Joël Richard

Membre du Directoire

(à compter du 15 février 2019)

Rémunération fixe (9)	113 712 €	113 712 €	NA	NA
Rémunération variable annuelle (10)	16 502 €	6 407 €	NA	NA
Rémunération variable pluriannuelle	0 €	0 €	NA	NA
Rémunération exceptionnelle	22 992 €	22 992 €	NA	NA
Jetons de présence	0 €	0 €	NA	NA
Avantages en nature	0 €	0 €	NA	NA
TOTAL	153 206 €	143 111 €	NA	NA

- (1) Ces rémunérations fixes annuelles ont été perçues par Monsieur Christophe Douat au titre de son mandat de Président du Directoire de la Société et sont proratisées compte tenu des modifications des montants des rémunérations décidées par le Conseil de surveillance de la Société au cours de l'exercice clos les 31 mars 2018. Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé en date du 27 juillet 2017 la modification de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Christophe Douat pour la fixer à 153.800 euros, rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2017.
Sur l'exercice clos le 31 mars 2019, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé en date du 8 juin 2018 la modification de la rémunération fixe annuelle de Monsieur Christophe Douat pour la fixer à 200.00 euros, à compter du 1^{er} juin 2018
- (2) Ces rémunérations variables annuelles correspondent à celles mises en place pour l'ensemble des salariés de la Société conformément à la décision du Conseil de surveillance de la Société du 3 octobre 2014. Il est précisé que les rémunérations variables versées aux mandataires sociaux dirigeants et aux salariés sont attribuées trimestriellement sous formes de primes conditionnées par l'atteinte d'objectifs collectifs dépendants (i) du franchissement d'étapes de développement des projets portés par la Société et (ii) de la contribution à l'amélioration continue de chacun des départements opérationnels de la Société.
- (3) Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé le versement de primes à Monsieur Christophe Douat d'un montant de 4.375 € lors de sa réunion du 2 juin 2017, d'un montant de 2.279,79 € lors de sa réunion du 6 novembre 2017 et d'un montant de 3.812,06 € lors de sa réunion du 12 février 2018. Le Conseil de surveillance a également décidé, dans sa réunion du 30 mars 2018, de régulariser le versement de la prime exceptionnelle d'un montant de 2.088 € en juillet 2017 à Monsieur Christophe Douat.
Sur l'exercice clos, le 31 mars 2019, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé le versement de primes à Monsieur Christophe Douat d'un montant de 14.560,28 € lors de sa réunion du 4 mai 2018, d'un montant de 1.868,41 € lors de sa réunion du 25 juillet 2018. Le Conseil de surveillance de la Société a autorisé l'attribution de primes à Monsieur Christophe Douat d'un montant de 8.199,50 € lors de sa réunion du 3 décembre 2018, d'un montant de 1.585,47 € lors de sa réunion du 15 février 2019 et d'un montant de 10.621€ lors de sa réunion du 18 avril 2019 (prime due au titre de l'exercice 2018-2019 car couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019). Ces primes ne seront versées qu'après l'approbation de la rémunération variable des membres du Directoire par l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2019.

- (4) Les avantages en nature octroyés à Monsieur Christophe Douat correspondent à la prise en charge par la Société des cotisations au titre d'une assurance perte d'emploi Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (« GSC ») pour les exercices clos le 31 mars 2018 et 31 mars 2019.
- (5) Ces rémunérations fixes annuelles ont été perçues au titre du contrat de travail de Monsieur Nicolas Heuzé en sa qualité de Directeur Groupe Finance et Développement Corporate de la Société au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2019 et sont proratisées compte tenu des modifications des montants des rémunérations décidées par le Conseil de surveillance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de surveillance du 27 juillet 2017 a décidé de modifier la rémunération de Monsieur Nicolas Heuzé pour la porter à 123.800 €, rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2017.
- (6) Ces rémunérations variables annuelles correspondent aux primes attribuées à Monsieur Nicolas Heuzé au titre de ses fonctions de membre du Directoire et de salarié de la Société au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2019. Ces rémunérations variables sont versées trimestriellement sous formes de primes conditionnées par l'atteinte d'objectifs collectifs dépendants (i) du franchissement d'étapes de développement des projets portés par la Société et (ii) de la contribution à l'amélioration continue de chacun des départements opérationnels de la Société. Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de surveillance a décidé d'autoriser le versement à Monsieur Nicolas Heuzé d'une prime d'un montant de 3.900 € au cours de sa réunion du 2 juin 2017, d'une prime d'un montant de 1.854,60 € au cours de sa réunion du 6 novembre 2017 et d'une prime d'un montant de 3.087,99 € au cours de sa réunion du 12 février 2018. Le Conseil de surveillance a également décidé, dans sa réunion du 30 mars 2018, de régulariser le versement de la prime exceptionnelle d'un montant de 1.866 € en juillet 2017 à Monsieur Nicolas Heuzé.
- Sur l'exercice clos, le 31 mars 2019, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé le versement de primes à Monsieur Nicolas Heuzé d'un montant de 11.739,68 € lors de sa réunion du 4 mai 2018, d'un montant de 10.000 € lors de sa réunion du 8 juin 2018 et d'un montant de 1.359,36 € lors de sa réunion du 25 juillet 2018. Le Conseil de surveillance de la Société a autorisé l'attribution de primes à Monsieur Nicolas Heuzé d'un montant de 5.113,59 € lors de sa réunion du 3 décembre 2018, d'un montant de 1.400,50 € lors de sa réunion du 15 février 2019 et d'un montant de 6.613 € lors de sa réunion du 18 avril 2019 (prime due au titre de l'exercice 2018-2019 car couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019). Ces primes ne seront versées qu'après l'approbation de la rémunération variable des membres du Directoire par l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2019.
- (7) Ces rémunérations fixes annuelles ont été perçues au titre du contrat de travail de Monsieur Jaime Arango en sa qualité de Directeur Financier de la Société à compter du 8 août 2017 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 et 2019.
- (8) Ces rémunérations variables annuelles correspondent aux primes attribuées à Monsieur Jaime Arango au titre de ses fonctions de membre du Directoire et de salarié de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018. Ces rémunérations variables sont versées trimestriellement sous formes de primes conditionnées par l'atteinte d'objectifs collectifs dépendants (i) du franchissement d'étapes de développement des projets portés par la Société et (ii) de la contribution à l'amélioration continue de chacun des départements opérationnels de la Société. Sur l'exercice clos le 31 mars 2018, le Conseil de surveillance a décidé d'autoriser le versement à Monsieur Jaime Arango d'une prime d'un montant de 3.087,99 € au cours de sa réunion du 12 février 2018. Par ailleurs, il a perçu une prime de 1.088 € en sa qualité de salarié antérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire.
- Sur l'exercice clos, le 31 mars 2019, le Conseil de surveillance de la Société a autorisé le versement de primes à Monsieur Jaime Arango d'un montant de 11.739,68 € lors de sa réunion

du 4 mai 2018, d'un montant de 10.000 € lors de sa réunion du 8 juin 2018 et d'un montant de 5.169,36 € lors de sa réunion du 25 juillet 2018. Le Conseil de surveillance de la Société a autorisé l'attribution de primes à Monsieur Jaime Arango d'un montant de 5.113,59 € lors de sa réunion du 3 décembre 2018, d'un montant de 1.400,50 € lors de sa réunion du 15 février 2019 et d'un montant de 6.613 € lors de sa réunion du 18 avril 2019 (prime due au titre de l'exercice 2018-2019 car couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019). Ces primes ne seront versées qu'après l'approbation de la rémunération variable des membres du Directoire par l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2019.

(9) Ces rémunérations fixes annuelles ont été perçues au titre du contrat de travail de Monsieur Joël Richard en sa qualité de directeur des opérations techniques et pharmaceutiques la Société à compter du 24 juillet 2018 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.

(10) Ces rémunérations variables annuelles correspondent aux primes attribuées à Monsieur Joël Richard au titre de ses fonctions de membre du Directoire et de salarié de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019. Ces rémunérations variables sont versées trimestriellement sous formes de primes conditionnées par l'atteinte d'objectifs collectifs dépendants (i) du franchissement d'étapes de développement des projets portés par la Société et (ii) de la contribution à l'amélioration continue de chacun des départements opérationnels de la Société qu'il a perçu 6.407 € en sa qualité de salarié antérieurement à sa nomination en qualité de membre du Directoire. De plus, un « welcome bonus » de 22.492,41€ lui a été attribué lors de son arrivée.

Le Conseil de surveillance de la Société a autorisé l'attribution de primes à Monsieur Joël Richard d'un montant de 10.095 € lors de sa réunion du 18 avril 2019 (prime due au titre de l'exercice 2018-2019 car couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019). Cette prime ne sera versée qu'après l'approbation de la rémunération variable des membres du Directoire par l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clos au 31 mars 2019.

Tableau n°3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau suivant présente les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil de surveillance de la Société au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2019.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants			
Euros		31/03/2019	31/03/2018
Anh Nguyen - Président du Conseil de surveillance			
	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations (1)	24 860 €	22 587 €
Sabri Markabi – Vice-Président du Conseil de surveillance			
	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations (2)(4)	29 856 €	55 418 €
Philippe Guy - Membre du Conseil de surveillance			
	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €

Virginie Lleu - Membre du Conseil de surveillance			
	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations (3) (4)	85 000 €	40 000 €
Karine Lignel - Représentant permanent du CM-CIC Innovation - Membre du Conseil de surveillance			
	Jetons de présence	0 €	0 €
	Autres rémunérations	0 €	0 €
	TOTAL	139 716€	118 005 €

(1) Les autres rémunérations correspondent aux rémunérations perçues au titre du contrat de travail de Monsieur Anh Nguyen en sa qualité de Responsable technique de la Société.

(2) Les autres rémunérations correspondent (i) aux rémunérations perçues au titre du contrat de consulting conclu en date du 20 mars 2017 entre la Société et la société Health R&D LLC dont Monsieur Sabri Markabi est le dirigeant et (ii) à la valorisation des 1.050 BSA 2016' émis et attribués par le Directoire en date du 5 mai 2017 au bénéfice de Monsieur Sabri Markabi, la période d'exercice étant de 10 années. Ces BSA ont été souscrits par ce dernier en date du 14 décembre 2017 à un montant de 6.300 euros et valorisés à 36.593 euros. Dans le cadre de l'application d'IFRS 2, ces BSA ont été valorisés à un montant de 30.293 euros.

Il est précisé que les BSA 2016' sont émis au prix unitaire de 6 euros chacun. Chaque BSA 2016' donne droit à la souscription de 50 actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euros, pour un prix de souscription de 62 euros pour 50 actions souscrites, soit un prix de souscription par action de 1,24 euro par action nouvelle.

(3) Les autres rémunérations correspondent (i) aux rémunérations perçues au titre du contrat de consulting conclu en date du 11 mai 2016 entre la Société et la société L3S Partnership dont Madame Virginie Lleu est la dirigeante et (ii) à la valorisation des 757 BSA 2016 émis et attribués par le Directoire en date du 31 août 2016 au bénéfice de Madame Virginie Lleu, la période d'exercice étant de 10 années. Ces BSA ont été souscrits par cette dernière le 30 mars 2017 à un montant de 2.649,50 euros et valorisés à 12.870,50 euros, puis des 606 BSA 2016 après exercice de 151 BSA 2016 en date du 28 mars 2017. Dans le cadre de l'application d'IFRS 2, ces BSA ont été valorisés à un montant de 10.221 euros.

Il est précisé que les BSA 2016 sont émis au prix unitaire de 3,50 euros chacun. Chaque BSA 2016 donne droit à la souscription de 50 actions nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action par 50 décidée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 16 mars 2017, pour un prix de souscription égal à 35 euros, soit un prix de souscription de 0,7 euro par action nouvelle.

(4) Par ailleurs, la Société n'a pas eu recours à un expert indépendant dans le cadre de la fixation du prix de souscription des BSA existants. Néanmoins, le prix de souscription des BSA qui pourraient être émis au titre de la délégation consentie par l'Assemblée générale du 28 juin 2018 sera égal à la valeur de marché, laquelle sera validée par un expert indépendant mandaté par la Société dès lors que les bénéficiaires de l'émission seraient des membres du Conseil de surveillance de la Société.

9. PRINCIPES ET COMPOSANTES DE LA REMUNERATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU TITRE DE L'EXERCICE

Les informations relatives aux principes et composantes de la rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et des membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice sont détaillées dans le rapport à ce sujet préparé par le Conseil de surveillance en annexe de du présent rapport.

10. MODALITES PARTICULIERES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions du chapitre IV Assemblées d'actionnaires des statuts (article 19), le droit de participer aux assemblées générales est régi par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et est notamment subordonné à ce que ses titres soient libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom dans le délai légal. Un actionnaire peut donner procuration à l'effet de se faire représenter lors de toute assemblée générale conformément aux dispositions légales en vigueur. La procuration spécifique pour chaque assemblée est signée par le mandant qui indique ses nom, prénoms et domicile.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne dûment et régulièrement habilitée par ces derniers.

Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Tout actionnaire pourra également participer aux débats et voter à distance par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et dans les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Il sera ainsi réputé présent pour le calcul du quorum.

11. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Directoire informe que les mandats des Co-Commissaires aux Comptes titulaire – PWC et suppléant ont été renouvelés pour 6 ans lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er juillet 2015 pour une durée de 6 exercices. Ils devront donc être renouvelés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2021 en même temps que le mandat du Co-Commissaires aux Comptes titulaire – Becouze et suppléant qui ont été nommé pour 6 exercices lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2015.

12. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés et expliqués ci-dessous conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

Structure du capital de la Société

	% en capital au 31/03/2019	% en droit de vote au 31/03/2019
Anciens collaborateurs & actionnaires historiques	25%	29%
Flottant	24%	14%
Famille Nguyen	21%	25%
Collaborateurs actifs	21%	26%
Autres	9%	6%
Total	100%	100%

Au 31 mars 2019, 23 647 bons (20 789 BSCPE attribués aux salariés et 2 858 BSA attribués à des consultants) non encore exercés sont en circulation et représente une dilution potentielle de moins de 0,5%.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, le franchissement de seuil suivant a été porté à la connaissance de la Société:

- par courrier du 30 novembre 2018, la société anonyme Seventure Partners, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 octobre 2018, le seuil de 5% du capital et détenir au 8 octobre 2018 1 251 048 actions MedinCell représentant autant de droits de vote, soit 6,29% du capital et 3,79% des droits de vote de la Société.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

La Société n'a pas connaissance de l'existence de droits de contrôle spéciaux.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

La Société n'a pas mis en place de système d'actionnariat du personnel susceptible de contenir des mécanismes de contrôle lorsque les droits de contrôle ne sont pas exercés par le personnel.

Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Le Pacte conclu le 13 juillet 2018 a une durée de 6 ans (renouvelable tacitement pour 3 ans) et n'est pas

constitutif d'une action de concert. Il contient en particulier les clauses suivantes:

- une procédure de cession coordonnée, pendant une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de l'expiration des engagements de conservation conclus avec les établissements bancaires en charge du placement dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société ;
- un droit de préemption, pendant une durée de soixante (60) mois à compter de l'expiration des engagements de conservation conclus avec les établissements bancaires en charge du placement dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, sur les actions faisant l'objet d'une cession hors marché, à un acquéreur identifié ;
- un droit de première offre, pendant une durée de soixante (60) mois à compter de l'expiration des engagements de conservation conclus avec les établissements bancaires en charge du placement dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société.

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts

Les règles applicables en cette matière sont statutaires et sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Pouvoirs du Directoire, en particulier en ce qui concerne l'émission ou le rachat d'actions

Les renseignements sur les délégations de compétence figurent à la section 7 du présent rapport.

Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Sous certaines conditions, les prêts accordés par Teva et par la BEI pourraient être modifiés en cas de changement de contrôle de la société.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

En cas de révocation sans juste motif de son mandat de Président du Directoire, Christophe Douat bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant équivalant à 12 mois de sa rémunération brute perçue au cours des 12 mois précédant la révocation.

Il n'existe aucun accord, autre que celui mentionné ci-dessus, prévoyant des indemnités pour les membres du directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

13. OBSERVATION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES CLOS AU 31 MARS 2019

Les membres du Conseil de surveillance, n'ont aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du directoire que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2019.

Le Conseil de Surveillance

Annexe A – RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-82-2 du Code de commerce, nous vous soumettons pour approbation les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux exécutifs et des membres du Conseil de surveillance à raison de l'exercice de leurs mandats pour l'exercice 2019-2020.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil de surveillance sont présentés dans le présent rapport.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à votre approbation lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2020.

I. PRINCIPES GENERAUX EN MATIERE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs et des membres du Conseil de surveillance sont arrêtés par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 devant se tenir le 5 septembre 2019.

La politique de rémunération prend en compte les principes suivants conformément aux règles fixées par le Code de gouvernement d'entreprise Middledent dans sa version révisée et publiée en septembre 2016 (Code Middledent), auquel la Société a adhéré :

- **L'exhaustivité de la rémunération** présentée : l'ensemble des éléments de la rémunération est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ; ceux-ci sont clairement motivés,
- Le **principe d'équilibre et de cohérence** : le Comité des rémunérations veille à l'équilibre et à la cohérence des rémunérations afin que celles-ci correspondent à l'intérêt général de l'entreprise,
- La **lisibilité des règles** : les règles doivent être simples ; les critères de performance utilisés pour établir la partie variable de la rémunération, ou le cas échéant, pour l'attribution d'options ou d'actions gratuites doivent être en lien avec la performance de l'entreprise, correspondre à ses objectifs, être exigeants, explicables et, autant que possible, pérennes,
- La **mesure** : la détermination de la rémunération doit réaliser un juste équilibre et tenir compte à la fois de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances des dirigeants,
- La **transparence** : l'information annuelle des actionnaires sur l'intégralité des rémunérations et des avantages perçus par les dirigeants et les membres du Conseil de surveillance est effectuée de façon transparente conformément à réglementation applicable,

Le Conseil de surveillance et le Comité des rémunérations respectent le **principe de comparabilité** (*benchmark*). Les rémunérations sont appréciées dans le contexte du marché de référence dans la limite des particularités des missions, de la responsabilité assumée, des résultats obtenus et du travail effectué par les dirigeants mandataires sociaux exécutifs et les membres du Conseil de surveillance.

Les dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société sont :

- Monsieur Christophe Douat, Président du Directoire,
- Monsieur Nicolas Heuzé, membre du Directoire,

- Monsieur Jaime Arango, membre du Directoire,
- Monsieur Joël Richard, membre du Directoire.

Les membres du Conseil de surveillance sont :

- Monsieur Anh Nguyen, Président du Conseil de surveillance,
- Monsieur Sabri Markabi, Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Monsieur Philippe Guy, membre du Conseil de surveillance,
- Madame Virginie Lleu, membre du Conseil de surveillance,
- CM-CIC Innovation, représenté par Madame Karine Lignel, membre du Conseil de surveillance.

II. STRUCTURE DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'ANNEE 2019/2020

Structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'année 2019/2020

La structure de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est revue chaque année par le Conseil de surveillance qui en fixe les différents éléments, sur les recommandations du Comité des rémunérations.

Sur cette base, le Conseil de surveillance s'est prononcé sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, cette structure assurant un lien avec la performance de l'entreprise et le maintien de l'équilibre entre la performance court terme et moyen terme.

Rémunération fixe

La rémunération fixe annuelle de Monsieur Christophe Douat est fixée par une convention de mandataire social en qualité de Président du Directoire et qui peut être modifiée, le cas échéant, par le Conseil de surveillance sur les recommandations du Comité des rémunérations.

La rémunération fixe annuelle de Monsieur Jaime Arango, de Monsieur Joël Richard et de Monsieur Nicolas Heuzé est fixée par des contrats de travail.

Par ailleurs, dans l'hypothèse de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux membres du Directoire, les principes exposés ci-dessus seraient applicables pour la détermination de leur politique de rémunération, étant précisé que le montant pourrait être adapté en fonction du profil, de l'expérience ou encore du niveau de responsabilité du nouveau dirigeant mandataire social exécutif.

Rémunération variable

La rémunération variable vise à associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance de la Société.

Les règles de fixation de cette rémunération sont par ailleurs cohérentes avec la stratégie de l'entreprise. Les modalités de la rémunération variable annuelle sont intelligibles pour l'actionnaire et donneront lieu chaque année à une information claire et exhaustive dans le rapport annuel.

Les indicateurs pris en compte pour la détermination de la part variable et le niveau des objectifs à atteindre sont définis chaque année par le Conseil de surveillance sur les recommandations du Comité des rémunérations au début de la période de référence à laquelle ils s'appliquent.

Il est précisé que le versement de toute rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne peut être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Président du Directoire - Monsieur Christophe Douat

Monsieur Christophe Douat bénéficie au titre de son mandat de Président du Directoire d'une rémunération variable pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Nicolas Heuzé

Monsieur Nicolas Heuzé bénéficie d'une rémunération variable pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Jaime Arango

Monsieur Jaime Arango bénéficie d'une rémunération variable pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Joël Richard

Monsieur Joël Richard bénéficie d'une rémunération variable pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Rémunération à long terme et exceptionnelle

Président du Directoire – Monsieur Christophe Douat

Monsieur Christophe Douat bénéficie d'une rémunération à long terme sous forme d'une attribution à son profit d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achats d'actions pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Nicolas Heuzé

Monsieur Nicolas Heuzé bénéficie d'une rémunération à long terme sous forme d'une attribution à son profit d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achats d'actions pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Jaime Arango

Monsieur Jaime Arango bénéficie d'une rémunération à long terme sous forme d'une attribution à son profit d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achats d'actions pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Membre du Directoire – Joël Richard

Monsieur Joël Richard bénéficie d'une rémunération à long terme sous forme d'une attribution à son profit d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achats d'actions pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Il est par ailleurs précisé qu'il est envisagé d'accorder une rémunération à long terme au bénéfice de Monsieur Joël Richard au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 sous forme d'attribution d'options de souscription et/ou achats d'actions de la Société au titre des fonctions exercées dans la Société.

Le Conseil de surveillance pourra discrétionnairement accorder aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en fonction ou nommés en cours d'exercice, une rémunération exceptionnelle dans certaines circonstances particulières et dans le respect des principes exposés par le Code Middlenext, étant précisé que son versement ne pourra être réalisé que sous réserve de l'approbation des actionnaires en application de l'article L. 225-100 du Code de commerce.

Jetons de présence

Aucun des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ne perçoit des jetons de présence.

Indemnités ou avantages dus à raison de la rupture des fonctions des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Christophe Douat bénéficie d'une indemnité de départ en cas de révocation sans juste motif de son mandat de Président du Directoire.

Contrat de travail

MM. Nicolas Heuzé, Joël Richard et Jaime Arango ont conclu un contrat de travail avec la Société.

Avantages en nature

Néant.

Régime de retraite supplémentaire

Néant.

Assurance responsabilité civile des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

M. Christophe Douat bénéficie d'une assurance GSC.

Structure de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'année 2019/2020

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient actuellement d'aucune rémunération au titre de leur mandat. La possibilité de mettre en place une rémunération fixe (jetons de présence) pour les membres du Conseil de surveillance est envisagée. Il n'est pas prévu de mettre en place de rémunération variable ou autre pour les membres du Conseil de surveillance.

III. STRUCTURE DE LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EXECUTIFS ET DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR L'ANNEE 2018/2019

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, l'Assemblée Générale statue sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice antérieur par des résolutions distinctes pour le Président du Conseil de surveillance, le Président du Directoire ainsi que les autres membres du Directoire. L'Assemblée Générale doit approuver explicitement le versement des éléments de rémunérations variables ou exceptionnels.

Il sera ainsi proposé à la prochaine Assemblée Générale prévue le 5 septembre 2019 de statuer sur les éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2018/2019 au Président du Conseil de Surveillance et au Président et aux membres du Directoire, tels qu'exposés ci-dessous.

Au titre de l'exercice 2018/2019, Monsieur Christophe Douat, Président du Directoire, s'est vu attribuer une rémunération fixe d'un montant total de 192.300 € et une rémunération variable d'un montant total de 35.835 € correspondant à l'atteinte partielle des objectifs fixés par le Conseil de surveillance. Il a bénéficié au cours de l'exercice 2018/2019 d'avantages en nature pour un montant total de 14.973 € au titre d'une assurance mandataire social GSC. Il n'a pas conclu de contrat de travail avec la Société.

Monsieur Nicolas Heuzé, membre du Directoire, s'est vu attribuer une rémunération fixe d'un montant total de 123.800 € et une rémunération variable d'un montant total de 25.226 € correspondant à l'atteinte partielle des objectifs fixés par le Conseil de surveillance. Il n'a pas bénéficié d'avantages en nature. Il est lié à la Société par un contrat de travail.

Monsieur Jaime Arango, membre du Directoire, s'est vu attribuer une rémunération fixe d'un montant total de 122.533 € et une rémunération variable d'un montant total de 29.026€ correspondant à l'atteinte partielle des objectifs fixés par le Conseil de surveillance. Il n'a pas bénéficié d'avantages en nature. Il est lié à la Société par un contrat de travail.

Monsieur Joël Richard, membre du Directoire, s'est vu attribuer une rémunération fixe d'un montant total de 113.712 € et une rémunération variable d'un montant total de 16.502 € correspondant à l'atteinte partielle des objectifs fixés par le Conseil de surveillance. Il n'a pas bénéficié d'avantages en nature. Il est lié à la Société par un contrat de travail.



Monsieur Anh Nguyen, Président du Conseil de Surveillance, n'a bénéficié d'aucune rémunération fixe ou variable au titre de son mandat. Il n'a pas bénéficié d'avantages en nature. Il est lié à la Société par un contrat de travail.

Il est par ailleurs rappelé, que (i) sur autorisation du Conseil de surveillance en date du 8 juin 2018, Messieurs Nicolas Heuzé et Jaime Arango ont bénéficié d'une prime exceptionnelle de 10.000 € bruts chacun en lien avec l'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Paris, et (ii) dans le cadre de la politique générale de la Société en faveur du pouvoir d'achat des salariés, Messieurs Christophe Douat, Nicolas Heuzé et Jaime Arango ont bénéficié d'une prime exceptionnelle de 1.000 € et Monsieur Joël Richard de 500 €, et (iii) avant sa nomination en tant que membre du directoire, Monsieur Joël Richard a bénéficié d'une prime d'un montant de 22.492 € en lien avec sa prise de fonction au sein de la Société.